



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 4783

#### Texte de la question

M Michel Charzat attire l'attention de M le ministre de la défense sur la nécessité d'instaurer une réelle politique de revalorisation de la condition militaire. Après l'annonce de suppression d'emplois dans l'armée de terre, de nombreuses voix se sont élevées dans la hiérarchie militaire pour en réclamer la mise en œuvre. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser quel contenu il entend donner à cette politique de revalorisation.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La revalorisation de la condition militaire est un souci permanent du ministre de la défense. Ainsi, le projet de budget pour 1989 prévoit 292 millions de francs de mesures catégorielles ce qui représente une augmentation de plus de 113 p 100 par rapport à l'année 1988. Une revalorisation uniforme de 500 francs des taux des charges militaires, l'extension aux militaires chefs de famille à solde spéciale progressive de l'indemnité pour charges militaires, la création d'une indemnité de départ pour les militaires non officiers ainsi que la revalorisation de l'indemnité pour services aériens allouée au personnel navigant, la revalorisation de frais de déplacement au sein des forces françaises en Allemagne et de la prime d'habillement pour les sous-officiers de la gendarmerie ainsi que l'ouverture de nouveaux postes à l'étranger sont les mesures financièrement les plus importantes. Par ailleurs, une augmentation de 10 p 100 des indemnités pour charges militaires à compter du 1er janvier 1988 soit 260 millions de francs a été traduite dans le budget 1989. Le département de la défense entend poursuivre cette politique, notamment en faveur de ceux dont les activités opérationnelles sont prépondérantes. Il se préoccupe également des mesures d'accompagnement des réductions d'effectifs : c'est ainsi que le Gouvernement vient de proposer au Parlement de remettre en vigueur, à compter du 1er janvier 1989, le congé spécial des colonels et des officiers généraux. Enfin, une étude sur le rôle social des armées, notamment vis-à-vis des personnels de carrière a été confiée par le ministre de la défense à M Jean-Marie Alexandre, député au Parlement européen.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Charzat Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4783

**Rubrique :** Armée

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 octobre 1988, page 3065